

## DOSSIERS SEPARÉS – EVALUATION DES INCIDENCES SEULE

Cette proposition de canevas repose sur la constitution de deux dossiers (étude d'impact / évaluation des incidences) et la production d'un dossier d'évaluation des incidences parfaitement individualisé ne traitant que des aspects relatifs à Natura 2000.

### Introduction

#### Présentation du projet

Présentation du projet : maître d'ouvrage / objectifs du projet / caractéristiques techniques structurelles et fonctionnelles / chantier et techniques de réalisation / modalités d'exploitation, de gestion et d'entretien / aménagements annexes

Documents cartographiques : carte de situation / descriptifs techniques

Présentation d'autres projets dont le maître d'ouvrage pourrait être responsable sur le site Natura 2000

#### Présentation du site Natura 2000

Présentation générale du site Natura 2000

établie sur la base des documents suivants, par ordre de priorité :

1. **DOCOB**, lorsque celui-ci est disponible,
  2. **Arrêté ministériel de désignation** du site Natura 2000
  3. **Formulaire Standard de Données (FSD)**, disponible sur le site Internet de l'INPN/MNHN
  4. **Fiche d'information**, disponible sur le site Internet du MEDD
- statut (pSIC, SIC, ZSC, ZPS), numéro et nom du site
  - description géographique, topographique, géologique et hydrographique sommaire du site
  - description globale de l'occupation du sol et de la végétation
  - liste des habitats et des espèces ayant justifiés la désignation du site :
    - Les éléments biologiques à considérer sont :
      - Habitats N2000 = habitats inscrits à l'annexe I de la directive "Habitats"
      - Espèces N2000
        - Flore : espèces végétales inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats"
        - Faune (sauf oiseaux) : espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats"
        - Oiseaux : espèces inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux" + espèces migratrices régulières
    - répartition sur le site / état de conservation / statut biologique sur le site (sédentaire, reproduction, hivernage, migration...) / importance relative par rapport au réseau national.
    - fonctionnement écologique du site et facteurs clés de conservation (hydrologie, qualité des eaux, de l'air et des sols, corridors, isolement ou fragmentation des éléments biologiques...)
    - tendances évolutives connues
    - principaux enjeux et objectifs de conservation du site
    - principaux objectifs de gestion du DOCOB
    - principales mesures de gestion préconisées dans le DOCOB

Carte de situation du site Natura 2000 avec superposition de la zone d'implantation du projet

Si les données existent, une cartographie des habitats, des espèces et des habitats d'espèces sur le site Natura 2000 sera produite.

#### Définition de l'aire d'étude

Etablir l'aire d'influence réciproque du projet et des habitats et espèces N2000 du site, en illustrant le propos de schémas ou de cartes

## **Etat initial**

Description de l'état initial des habitats et espèces N2000 présents dans l'aire d'étude. Cette description est comparable à celle que l'on ferait pour une étude d'impact. La présentation se fait en revanche par habitat et par espèce.

### **Les habitats N2000**

Il importe de décrire chacun des habitats N2000 de l'aire d'étude et de présenter des relevés phytosociologiques permettant d'attester de leur bonne caractérisation. Leur répartition, leur état de conservation, le fonctionnement écologique et les facteurs clés de leur conservation (hydrologie, qualité des eaux, de l'air et des sols, fragmentation...) seront précisés.

Une cartographie des habitats N2000 présents sur l'aire d'étude sera produite.

### **Les espèces N2000 et les habitats d'espèces N2000**

On caractérisera pour chaque espèce N2000, non seulement le statut biologique et les effectifs, mais également la manière dont elle exploite l'aire d'étude. Les aires vitales de chacune des espèces seront précisées, en lien étroit avec le fonctionnement écologique du site et de ses composantes. On cherchera également à caractériser les espèces N2000 potentielles sur l'aire d'étude (espèces dont la présence est attestée sur le site Natura 2000, mais dont le caractère discret et fugace rend l'observation très difficile).

Une cartographie des espèces N2000 et de leur habitats d'espèces sur l'aire d'étude sera produite.

Remarque : la présence d'autres espèces patrimoniales, qu'elles soient d'intérêt communautaire (DH4, DH5) ou non (autres espèces protégées ou livre rouge...), peut être signalée, pour information, dans un paragraphe spécifique. Mais ces espèces ne doivent pas être prises en compte dans les parties "analyse des incidences" et "mesures d'atténuation". La conclusion (effet notable dommageable ou non) ne doit porter que sur les seuls enjeux Natura 2000.

## **Analyse des incidences du projet**

### **Détérioration d'habitats N2000**

- superficie détruite ou dégradée d'habitat en bon état de conservation – superficie totale de l'habitat en question sur le site Natura 2000 – ratio
- superficie détruite ou dégradé d'habitat en mauvais état de conservation – superficie totale de l'habitat en question sur le site Natura 2000 – ratio
- incidences sur la fonctionnalité du site et les facteurs clés de conservation (hydrologie, pollution des eaux, de l'air et des sols, fragmentation ...) pouvant induire une destruction ou une dégradation des habitats
- incidences cumulatives avec d'autres projets du même maître d'ouvrage

### **Destruction et perturbation d'espèces N2000 / Détérioration d'habitats d'espèces N2000**

- destruction d'espèces : quantification de la destruction – ratio par rapport aux populations du site Natura 2000
- détérioration d'habitat d'espèce : utilisation de l'habitat par l'espèce – superficie totale de l'habitat d'espèce sur le site Natura 2000 – ratio
- perturbation d'espèce : nature de la perturbation – gravité et réversibilité de la perturbation
- incidences sur la fonctionnalité du site et les facteurs clés de conservation (hydrologie, pollution des eaux, de l'air et des sols, fragmentation ...) pouvant induire une destruction ou une dégradation des habitats d'espèces
- incidences cumulatives avec d'autres projets du même maître d'ouvrage

Les habitats et espèces sur lesquels aucune incidence n'est envisagée seront, par la suite, éliminés de l'évaluation. Ces affirmations devront toutefois être argumentées.

## **Mesures d'atténuation : suppression et/ou réduction des incidences**

Description des mesures mises en oeuvre pour supprimer et/ou réduire les incidences sur les habitats et espèces N2000 présents dans l'aire d'étude et sur lesquels des incidences sont envisagées.

- mesures de suppression et/ou de réduction d'incidences proposées
- justification et pertinence des mesures

Description des incidences résiduelles non réductibles du projet

## Conclusions sur l'atteinte porté par le projet à l'état de conservation du site

Conclusions sur les incidences résiduelles non réductibles du projet :

- effets notables dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site ?
- atteinte porté par le projet à l'état de conservation du site

Ces conclusions se font principalement par habitat et par espèce, mais également de façon globale par rapport à l'intégrité du site. Il s'agit d'une mise en perspective de la détérioration/perturbation opérée par rapport à la situation réelle de l'habitat ou de l'espèce sur le site Natura 2000. Il est important également d'apprécier l'effet sur le maintien de la cohérence du réseau Natura 2000. Malgré les nombreux éléments d'appréciation, l'établissement du caractère "notable dommageable" d'un impact reste de l'ordre de l'avis d'expert argumenté.

## Suivi technique et administratif de la mise en œuvre des mesures

Protocole du suivi technique mis en œuvre (paramètres étudiés, fréquence, rapports...)

Nature des intervenants et des partenaires

Coût du suivi technique

Suivi administratif et contrôle

...

## Méthodologie et difficultés rencontrées

Présentation des méthodes ayant été utilisées pour produire l'évaluation

La connaissance de ces méthodes est en effet indispensable pour apprécier à sa juste valeur les informations et les évaluations présentées dans la suite.

- équipe de travail
- références bibliographiques consultées
- consultations de spécialistes
- expertises et investigations de terrain : nature des expertises, méthodes employées, dates et conditions de prospection

Un commentaire sur les difficultés rencontrées sera systématiquement intégré.

**Si, à ce stade, le dossier conclut à l'absence d'effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site, et qu'en conséquence, la réalisation du projet ne portera pas atteinte à l'état de conservation du site, l'évaluation des incidences s'arrête là.**

Dans le cas contraire, l'évaluation doit se poursuivre.

Il convient toutefois de signaler que l'étude entre alors dans le cadre de l'application des transpositions du régime dérogatoire de l'article 6.4 de la directive "Habitats", qui concerne des cas tout à fait exceptionnels.

La poursuite de l'évaluation se fait donc avec une sécurité juridique très incertaine.

**En effet, tout doit être mis en oeuvre pour élaborer un projet qui n'entraînera pas d'effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site et qui, en conséquence, ne portera pas atteinte à l'état de conservation du site.**

**Justification de l'absence d'alternatives****Démonstration du caractère impératif d'intérêt public du projet****Propositions de mesures compensatoires**

Nature des mesures proposées et incidences compensées

Description très détaillée des mesures (implantations, techniques mises en œuvre, matériel utilisé, surfaces concernées, saisons d'intervention...)

Coût des mesures

Ratio compensation/dégradation : ce ratio est obligatoirement supérieur à 1

Nature des intervenants et des partenaires

Calendrier de mise en œuvre (obligatoirement avant la réalisation effective des dommages qu'elles compensent)

Apport des mesures au site Natura 2000

Apport des mesures à l'effort de conservation aux plans national et européen des habitats et espèces

Apport des mesures au maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000